



CONVOCAION au CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Vous êtes convoqué (e) à la réunion publique du conseil municipal qui se tiendra :

Jeudi 04 octobre 2018 à 18 h 30, en mairie, salle du conseil municipal

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Aménagement du Boulevard Général de Gaulle : Désignation du SMAEMV pour la maîtrise d'ouvrage mandatée.
- 2- Tarifs modulés pour la régie enfance
- 3 – Création de postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et parcours emploi compétences (PEC).

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Maire,
Michel PONCE.

2018-031

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE VELLERON

VAUCLUSE

Séance du 04/10/18

L'an deux mille dix-huit, LE 04 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	17

sous la présidence de : Michel PONCE

Secrétaire de séance : Françoise FILIERE

Présents : Michel PONCE, Gérard LANTIN, Marie NORMAND, Guy BANANCHE, Eliane LAUNAY, Françoise GHIBAUDO, Guillaume PAVAN, Bernard THUY, Marine FOUSSAT, André CERUTTI, Paulette AGNEL, Gilles LAUGIER, Philippe ARMENGOL.

Procuration : RICHARD Louis donne procuration à Guy BANACHE

CASTIGLIONE SAURY Aline donne procuration à Michel PONCE

BATELOT Dominique donne procuration à Gérard LANTIN

SENET Bernard donne procuration à Paulette AGNEL

Absent : GIMET Robert, PIANA BONNAURE Pascale, ERRERA Caroline, VLASIC Marianne, CERUTTI Jérémy, DUCKIT Serge.

Date de la convocation :

28/09/2018

Date d'affichage :

28/09/2018

N°01

Objet :

Aménagement boulevard Général de Gaulle : désignation du SMAEMV pour la maîtrise d'ouvrage mandatée

Monsieur le Maire,

Rappelle la délibération en date du 25 janvier 2018 par laquelle la commune a demandé à l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires pour 2018.

Pour faire suite à cette demande de subvention une consultation a été lancée en procédure adaptée (marchés inférieurs à 5 225 000 €) en date du 23/08/2018 par la commune, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage mandatée.

Lors de cette consultation il y a eu cinq demandes de dossier d'appel d'offre, une entreprise a transmis un courrier précisant qu'elle ne déposerait pas de dossier de candidature et seul le Syndicat d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux a fait acte de candidature.

Lors de l'ouverture de l'offre en présence de M. BANACHE, Mme LAUNAY, Mme NORMAND, M. PAVAN, M. THUY il a été constaté que la seule candidature reçue faisait apparaître un montant d'honoraires de 3 880.00 € HT soit un taux de rémunération de 4%

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire :

Vu le financement de cette opération et considérant qu'il est indispensable de réaliser ces travaux, la prévision budgétaire étant faite,

Monsieur le Maire demande aux membres présents de délibérer :

2018-031

La délibération est adoptée à l'unanimité

L'assemblée :

Donne tout pouvoir à monsieur le maire pour signer tout document afférent à ce dossier,

Dit que le montant de ces honoraires est porté au budget primitif de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

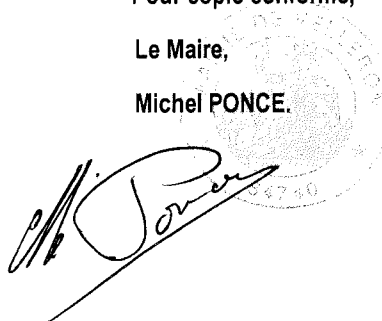
Transmis à la préfecture de Vaucluse le 05/10/2018

Publication le 05/10/2018

Pour copie conforme,

Le Maire,

Michel PONCE.

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Ponce'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE VAUCLUSE' around the top edge and '47 40' at the bottom. The center of the stamp is partially obscured by the signature.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE VEULEPON

VAUCLUSE

Séance du 04/10/18

L'an deux mille dix-huit, le 04 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : Michel PONCE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	17

Secrétaire de séance : Françoise FILIERE

Présents : Michel PONCE, Gérard LANTIN, Marie NORMAND, Guy BANANCHE, Eliane LAUNAY, Françoise GHIBAUDO, Guillaume PAVAN, Bernard THUY, Marine FOUSSAT, André CERUTTI, Paulette AGNEL, Gilles LAUGIER, Philippe ARMENGOL.

Date de la convocation : 28/09/2018

Date d'affichage : 28/09/2018

Procuration : RICHARD Louis donne procuration à Guy BANACHE

CASTIGLIONE SAURY Aline donne procuration à Michel PONCE

BATELOT Dominique donne procuration à Gérard LANTIN

SENET Bernard donne procuration à Paulette AGNEL

N°2

Absent : GIMET Robert, PIANA BONNAURE Pascale, ERRERA Caroline, VLASIC Marianne, CERUTTI Jérémy, DUCKIT Serge.

Objet :

Tarifs modulés pour la régie enfance

Monsieur le Maire demande, suite aux échanges avec la Caisse d'allocations familiales, de revoir les tarifs de la régie Enfance de façon à les moduler en fonction des ressources des familles.

Rappelle la délibération en date du 23 août 2018 par laquelle les tarifs des régies de la commune étaient établis,

Dit qu'il convient de délibérer à nouveau pour modifier ces tarifs et appliquer des modulations selon les ressources des familles.

Le tableau récapitulatif des régies est modifié comme annexé à la présente.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire :

La délibération est adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

2018

2018 - 032

Transmis à la préfecture de Vaucluse le 27/08/2018

Publication le 27/08/2018

Pour copie conforme,

Le Maire,

Michel PONCE.



DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE VELLERON

VAUCLUSE

Séance du 04/10/18

L'an deux mille dix-huit, le 04 octobre à 13 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	17

sous la présidence de : Michel PONCE

Secrétaire de séance : Françoise FILIERE

Date de la convocation :

28/09/2018

Date d'affichage :

28/09/2018

Présents : Michel PONCE, Gérard LANTIN, Marie NORMAND, Guy BANANCHE, Eliane LAUNAY, Françoise GHIBAUDO, Guillaume PAVAN, Bernard THUY, Marine FOUSSAT, André CERUTTI, Paulette AGNEL, Gilles LAUGIER, Philippe ARMENGOL.

Procuration : RICHARD Louis donne procuration à Guy BANACHE
CASTIGLIONE SAURY Aline donne procuration à Michel PONCE
BATELOT Dominique donne procuration à Gérard LANTIN
SENET Bernard donne procuration à Paulette AGNEL

N° 03

Absent : GIMET Robert, PIANA BONNAURE Pascale, ERRERA Caroline, VLASIC Marianne, CERUTTI Jérémy, DUCKIT Serge.

Objet :

**Création de postes dans le cadre du dispositif
Contrat unique d'insertion
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)
Parcours emploi compétences (PEC)**

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, je vous propose de créer des emplois dans les conditions ci-après,

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de **12 mois**, étant précisé que ce contrat pourra



être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité

- **DECIDE** de créer 4 postes dans le cadre du dispositif « **parcours emploi compétences** ». 4 adjoints techniques
- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de **12 mois**, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **DIT** que la durée du travail est fixée sur un minimum de 20 heures par semaine. Et un maximum de 35 heures semaine
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire.
 - **INFORME** l'assemblée que ces contrats sont assortis d'une obligation de formation à mettre en œuvre et à financer par l'employeur
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement et à signer tout document ou convention y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé
Avec Nous tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le 05/10/2018
Le Maire,


Michel PONCE


Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le : 05/10/2018

Et publication ou notification le : 05/10/2018

2018-033